

L'arrivée des soldats attise la rage des grévistes

► Pour soulager la situation dans les prisons, 180 militaires devaient être réquisitionnés.

► Lundi, seuls 40 hommes ont été détachés.

► Du côté des grévistes, l'arrivée des soldats passe mal.

Sans grande surprise, les prisons bruxelloises se sont ralliées à la position des établissements wallons. Elles se sont prononcées ce lundi après-midi contre le protocole du ministre de la Justice, Koen Geens, prolongeant encore une grève qui dure depuis plus de deux semaines.

Les espoirs d'une sortie de crise s'étaient déjà envolés samedi, alors que les piquets de grève rejetaient un à un les propositions, pourtant défendues par leurs représentants syndicaux. Le ministre qui avait bon espoir d'un retour à la normale dans les prisons, a donc dû, dimanche, devant l'urgence humanitaire à laquelle les détenus sont confrontés, trouver une rustine : 180 militaires pour assurer les droits de base des détenus : distributions

de repas, accès aux douches et visites.

Sauf que ce lundi, ils n'étaient finalement que 40 hommes, issus du bataillon spadois 12^e/13^e de Ligne, à avoir été déployés. Répartis entre les prisons de Lantin, de Forest et de Saint-Gilles. Leur mission ne concerne que la sécurisation des lieux, en renfort des forces de police qui l'assuraient déjà depuis le début du mouvement. Pas question donc de distribuer les gamelles aux détenus. Ils n'auront d'ailleurs aucun contact avec eux.

Le renfort reste bienvenu tant les forces en présence dans les établissements sont sur les rotules. Le SLFP, syndicat policier, conseille aux officiers de partir eux aussi en grève, ou de demander une autre affectation, avec l'argument que la surveillance des prisons ne relève pas de leurs missions. La protection civile, elle, a déployé en moyenne 57 agents volontaires par jour.

Pendant ce temps, la tension reste forte dans les cellules où les esprits des détenus, privés de droits élémentaires, s'échauffent. Quand ils le peuvent, ils intentent des actions en justice pour obtenir dédommagement. Les démarches restent difficiles et la grève n'arrange, bien évidemment, rien (lire par ailleurs).

Concertation sociale

la deuxième place européenne du podium de la surpopulation carcérale.

6.187

heures de travail ont été prestées par les agents volontaires de la protection civile.

1.000

policiers ont été déployés

en suspens

Dans ce contexte de haute tension, l'appui des militaires reste mal perçu par les gardiens eux-mêmes. La CGSP condamne dans un communiqué la « militarisation des services publics » par un gouvernement qui a « systématiquement privilégié le coup de force à la concertation sociale ». Et les syndicats militaires eux-mêmes traînent des pieds. « Nous y allons car nous y sommes contraints, explique un représentant. Mais on voudrait détruire la Défense qu'on ne s'y prendrait pas autrement. »

La concertation sociale reprend, du coup, péniblement ce lundi. Alors même que le ministre déclarait être au maximum de sa marge de manœuvre, limitée par le cadre budgétaire imposé par le gouvernement. Les représentants syndicaux ont toutefois rencontré Koen Geens en fin d'après-midi. « Une réunion était prévue de longue date pour débattre du service minimum en prison », reconnaît Sieghild Lacoere. Le sujet s'est probablement vu éclipsé par l'actualité. « Probablement », car consigne a été donnée au cours de cette réunion de ne pas communiquer avec la presse. Tout au plus apprend-on que le ministre et les représentants syndicaux se réuniront à nouveau, à une date pour l'heure indéterminée.

depuis le début de la grève, selon le SFLP. Au départ, il s'agissait essentiellement de policiers des zones locales, mais des policiers fédéraux ont également été réquisitionnés.

50.000

euros ont été dépensés par la zone de police de Haute-Meuse pour assurer des prestations dans la prison de

Les syndicats haussent le ton

De son côté, la base syndicale n'en démord pas et souhaite que le ministre aille plus loin dans ses propositions : « Un retour au cadre de personnel de 2014. Et qu'on arrête de nous parler de rationalisation à tout va. Il nous est déjà impossible de travailler correctement aujourd'hui. Comment faire si le gouvernement nous demande encore des économies ? », explique Karim Benali, de la CGSP-Amio à la prison d'Andenne. « On nous assure un gel des économies liées au personnel en 2016. Très bien ! Et en 2017, on fait comment ? »

Pour tenter de peser davantage dans la balance, en sus d'une situation déjà très pénible dans les prisons, les grévistes du piquet de Forest ont décidé de durcir le ton. « Nous allons demander à nos collègues non-grévistes de ne pas travailler, explique Mohamed Bercha, représentant CSC à Forest. Nous allons tenter de les rallier au mouvement. S'ils souhaitent malgré tout reprendre leur travail, on avisera dans le courant de la journée. » Les services de police, de la Croix-Rouge, les livraisons de nourriture et la protection civile pourront continuer à passer le piquet. Histoire de ne pas jeter de feu sur les flaqueuses d'huile des prisons. ■

THOMAS CASAVECCHIA

EN CHIFFRES

15

jours se sont écoulés depuis le début de la grève des gardiens de prison.

129/100

constitue le ratio de détenus en Belgique par rapport aux places disponibles dans les prisons. La Belgique occupe

Dinant, réputée comme étant la plus petite du pays. Richard Fournaux, bourgmestre de la Ville, a envoyé ce lundi un courrier au ministre de la Justice. Il s'inquiète de savoir si les dépenses consenties par sa Ville et ses services de police seront remboursées par le fédéral une fois la grève terminée.

TH.CA.

droit de grève « C'est une limitation »

ENTRETIEN

Vaïa Demertzis est chargée de recherche au Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp). Elle est notamment spécialisée dans les questions sociales.

Réquisitionner des militaires en cas de grève, c'est légal ?

Oui, la loi le permet, y compris dans la fonction publique. Mais cela doit se faire dans le respect du droit de grève, consacré en Belgique par des conventions internationales. Il faut que la réquisition soit légitime, légale et proportionnée.

Est-ce le cas ici ?

Le communiqué du gouvernement va dans ce sens. D'abord, il émane du Premier ministre. Ensuite, il invoque des motifs humanitaires, dans un contexte où la Belgique a déjà été condamnée ou pointée du doigt pour les conditions de détention dans ses prisons.

C'est uniquement humanitaire ?

Ce sont les questions humanitaires qui sont mises en avant. Mais il ne faut pas oublier le contexte. S'il y a un dossier sur lequel le gouvernement a voulu agir, c'est la mise en place du service minimum dans les prisons, tout comme d'ailleurs dans le transport ferroviaire et dans le contrôle aérien. Mais il n'y a pas eu d'accord avec les syndicats. Dans le même temps, il y a eu des mouvements de grève à la SNCB en février, à Belgocontrol en

avril et à présent dans les établissements pénitentiaires. On ne peut pas faire abstraction de cela car, en ayant recours à une réquisition, on limite le droit de grève.

Peut-on imaginer une extension de ce recours à d'autres conflits sociaux ?

Il faudrait qu'on puisse invoquer des motifs de sécurité nationale. Cela pourrait arriver dans le contrôle aérien, mais les mouvements n'ont jamais été assez longs pour que cela se produise. Pour la SNCB, ce serait plus compliqué, sauf à considérer un blocage du pays qui durerait 15 jours.

La réquisition à laquelle on assiste, c'est une rupture dans la tradition belge, où on ne réquisitionne pas en cas de grève, ou alors exceptionnellement ?

Ici, il y a très clairement un aspect budgétaire. La ministre l'a dit : il n'a pas de marge pour négocier. On est aussi en face d'un conflit qui se déroule en Belgique francophone, avec deux ministres flamands, de l'Intérieur et de la Justice, dont l'électorat ne connaît pas ce genre de problème. On peut donc imaginer – mais je ne dis pas que c'est le cas – que cela a un impact sur leur prise de décision.

C'est donc la situation qui imposait la réquisition, plus que la volonté d'intervenir dans un conflit social ?

Les polices sont à bout de souffle, et on fait plus facilement appel à l'armée quand les intervenants de pre-

mier plan (la police) sont sous-financés. Cet aspect est renforcé par le climat de menace terroriste. Le fédéral a donc davantage les coudées franches pour envoyer les militaires dans les prisons. Mais il ne faut pas sous-estimer pour autant le contexte social actuel. Les partis

du gouvernement fédéral souhaitent un service minimum et le dialogue social n'a pas abouti sur ce dossier. Des grèves éclatent dans les secteurs visés et le gouvernement va user de la réquisition car la situation l'autorise à le faire. ■

**Propos recueillis par
BERNARD DEMONTY**

L'OPINION DU FÉDÉRAL

« Nous ne cherchons pas à imposer le service minimum »

Une réquisition pour imposer de facto le service minimum ? Les cabinets des ministres fédéraux s'en défendent. « Il était clairement question ici de dignité humaine, dit un conseiller. La grève durait depuis 14 jours et des problèmes tels que

la distribution des repas se posaient. D'autre part, nous avons toujours conçu cette situation comme transitoire. Le but n'est évidemment pas de laisser les militaires en permanence dans les prisons. » En coulisses, on nous indique aussi que le gouvernement estime que le timing serait très mal choisi pour reparler du service minimum, vu le contexte d'élections sociales et de grèves annoncées.

B.DY

armée « C'est du gaspillage de capacités et d'argent »

ENTRETIEN

Philippe Vanrooy est un politologue belge, formé à l'ULB, spécialiste des questions de défense. Il est chargé de recherche à l'Institut de stratégie comparée (ISC), au Centre d'analyse et de prévention des risques internationaux (Capri) et chercheur associé à l'Institut français des relations internationales (tous trois à Paris).

La place des militaires est-elle bien dans les prisons ?

Le militaire est aux ordres du politique. C'est cela qui valide l'engagement des mi-

litaires dans les prisons, comme dans les rues. Mais le militaire n'est pas un policier et il n'a pas un équipement adapté. Ainsi, si un problème survient dans une gare, le militaire ne pourra probablement pas utiliser son arme principale, trop puissante, ou son pistolet - l'arme principale étant trop encombrante pour assurer un mouvement efficace. S'il surprend un vol, il n'est théoriquement pas en droit d'intervenir : il devrait appeler un policier ! Nous sommes dans l'affichage politique, pour répondre aux incertitudes de la population. Par ailleurs, on sait que

leur présence n'empêche pas que des attentats se produisent. Politiquement, c'est intenable : quand vous dites « nous allons vous protéger » et que les événements se produisent, vous vous délégitimez. On est dans une logique à court terme. Or, si on tient compte de la temporalité de l'ennemi, nous en avons pour vingt à trente ans !

Si on vous suit, leur présence ne sert donc à rien...

Elle sert à rassurer, ce qui est un effet en soi, mais est-ce pertinent ? Plus grave : l'opérationnalité des forces armées belges est en train de se faire trucider. Car aujourd'hui, être un militaire en Belgique, c'est être un soldat d'élite. Leur formation et leurs entraînements coûtent très cher. Or, pendant qu'on emploie ces gens-là à de la surveillance statique, pendant qu'on les occupe dans des prisons, ils perdent leur savoir-faire. C'est du gaspillage de capacités et d'argent !

Comment analyser cette décision de placer les militaires dans les prisons alors ? Il s'agit d'idéologie ?

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'idéologie - on n'est pas dans un clivage gauche/droite - mais d'un réel dilemme de philosophie politique. Face à une situation de blocage complet, qu'est-ce que le politique peut se dégager comme liberté de manœuvre pour exercer son pouvoir ? Du côté des syndicats, on peut voir dans cette décision une façon de casser la grève. D'un autre côté, on peut aussi se dire qu'on ne va pas laisser des gens « mariner dans leur jus » pendant des semaines.

L'armée devient l'homme à tout faire de

l'Etat, son cache-misère ?

Cela revient à poser la question de ce que l'on attend d'une force armée. Il y a quelques années, la gendarmerie assurait des missions de maillage antiterroriste et aidait lorsqu'il le fallait dans les prisons. Aujourd'hui, il semble qu'on remette ce rôle de gendarmerie aux mains de l'armée. Or, là où tous les corps constitués ont leurs limites via leur cadre d'action, le propre d'une armée est de pouvoir continuer à travailler même sans cadre. Si vous en faites des gendarmes, même alourdis, les militaires vont eux aussi entrer dans des cadres. Que fait-on alors face à un vrai problème ?

Quid d'une certaine militarisation de la société : les militaires ne risquent-ils pas de prendre davantage de pouvoir ?

Ils ne prendront pas le pouvoir pour la simple raison qu'il n'y a pas plus ordonné et obéissant que le militaire belge ! Il y a une militarisation de l'espace public, mais pas du débat public : ils ne prennent pas la parole...

Une société qui contrôle tout, surveille nos déplacements, n'est-elle pas en train de se profiler ?

Le danger ne viendra pas du militaire mais bien du politique de ce côté. En Belgique, on s'est refusé à penser la sécurité pendant des années, à gauche comme à droite, ou dans les cours universitaires, au motif que cela serait par essence anti-démocratique ou fascisant. Quand on se refuse à penser cette question sereinement quand ça va bien, on est susceptible de faire des bêtises lorsque ça va mal... On en vient donc à faire n'importe quoi, comme cette comédie de niveau 3, niveau 4... ■

Propos recueillis par
ÉLODIE BLOGIE

Détenus contre Etat belge, le chemin de croix des avocats

Pas de service minimum dans les prisons ? Condamnée par trois fois en une semaine, la Belgique est priée de se débrouiller pour assurer le minimum humain aux détenus : trois repas par jour, une promenade, un accès régulier au téléphone, sous peine d'astreintes... Ces décisions de justice ont ouvert la voie à une multiplication des recours en référé. De quoi coûter une fortune à l'Etat. Pourtant, la déferlante de condamnations se fait attendre. « Seule » une soixantaine de détenus est pour l'instant concernée. Une « paille » d'au moins 47.800 euros par jour (le montant de l'astreinte du 67^e n'était pas connu) tout de même.

Ce qui préserve le portefeuille de l'Etat – à défaut des détenus –, c'est que la procédure est un véritable parcours du combattant pour les avocats. Surtout si leur client est en difficulté financière, comme c'est le cas pour la plupart. Pour attaquer l'Etat, en urgence, il faut donc d'abord introduire une première procédure pour obtenir une aide financière... de l'Etat. A déposer au greffe, en personne. Détail : la requête doit être accompagnée d'une attestation de déten-

tion de la prison assurant que le demandeur est bien... détenu. « *Comme si une personne non détenue allait se plaindre des conditions de détention*, s'agace l'avocat Hamid El Abouti, qui introduit une procédure pour quatre prisonniers de Nivelles. *C'est la preuve de l'aberration du système.* » Des préliminaires qui impliquent un minimum d'échanges entre détenu, avocat et administration pénitentiaire. Pas simple sans accès au téléphone et avec des visites au parloir raréfiées.

C'est seulement une fois cette première décision rendue que le conseil peut entamer le fond du travail : rédiger la citation. Nivelles, Bruxelles, Lantin, elles sont toutes à peu près similaires et listent les transgressions aux droits « les plus essentiels » des détenus : vie privée, hygiène, accès aux soins, préau... Un huissier peut être envoyé sur place pour constater les faits. *Pro deo*, s'il est réquisitionné par l'Etat au titre de l'assistance financière.

Arlon, Mons, Forest, Nivelles, les citations contre l'Etat belge tombent un peu à retardement, mais en nombre.

Avec pour chacune de bonnes chances d'aboutir. Et elles seront sûrement plus nombreuses dans les jours à venir.

« Nous courons partout »

Lundi, chaque avocat contacté nous réserve le même accueil : « *C'est marquant que vous m'appeliez à ce sujet, je me rends justement à la prison, voir un client* », « *J'y vais demain* » ou encore « *Je suis en train de finir la rédaction de la citation* »... « *Les détenus voient qu'ils ont l'occasion de gagner de l'argent sans rien faire, alors ils nous contactent*, résume un avocat fatigué. *En attendant, c'est nous qui courons partout.* » D'où aussi le bon nombre de demandes groupées de détenus. D'autres se plaignent des atteintes aux droits de la défense.

Reste qu'une condamnation n'est que la moitié du chemin. Tout astreint qu'il soit, l'Etat peut oublier les versements. A charge pour l'avocat d'intenter une nouvelle procédure pour exécuter le jugement. Qui nécessitera des frais. Ou une nouvelle demande d'aide d'Etat, donc, pour... faire payer l'Etat. ■

LORRAINE KIHL

CONSÉQUENCE

Des détenus libérés ?

Après Nivelles, une nouvelle requête de mise en liberté anticipée d'un détenu doit être déposée à Liège. Outre les conditions de détention de son client, l'avocat Serge Mascart dénonce les atteintes aux droits de la défense qui en découlent : « *Il n'est pas concevable de préparer une audience sans pouvoir rencontrer les clients. Les détenus sont pris en otages. Je refuse que les dossiers soient examinés dans de telles conditions.* » (b)

L'AVIS DES MAGISTRATS

« Assouplir les conditions de détention »

On se serait cru un jour de vacances, ce lundi au palais de justice de Liège. La chambre réservée au grand ban espérait pouvoir compter sur quelques prisonniers, poursuivis dans un gros dossier de stupéfiants et finalement annoncés pour 11 h 15. Mais les prévenus ne sont jamais arrivés en raison,

a-t-on alors expliqué, d'un début d'émeute à Lantin.

On évoque des niveaux inondés, des détritiques qui jonchent le sol, des départs de feu dans certaines cellules. « *J'ai réussi à avoir un de mes clients ce matin, confie un pénaliste liégeois. Il n'a pu se laver que 2 fois en 15 jours, il est coincé dans sa cellule avec ses codétenus, dans une puanteur extrême.* » En référé ce lundi devant le tribunal de 1^{re} instance francophone de Bruxelles, un prisonnier d'Iltre a obtenu la

condamnation de l'Etat : il n'a plus pu se doucher depuis le 1^{er} mai, n'a plus vu aucun proche. Toujours ce lundi, la même chambre a donné gain de cause à un détenu de St-Gilles « *soumis à une détresse d'une intensité telle qu'elle dépasse manifestement le niveau inévitable de souffrance inhérent à toute détention* ». A l'instruction, certains dossiers accusent un retard non négligeable : « *Les expertises psy ne peuvent plus être réalisées, puisque les experts ne peuvent*

plus rencontrer les détenus en prison », confie un juge d'instruction.

Faire la balance. Il s'attend à ce que des demandes de libération surviennent rapidement. Il les examinera, ajoute-t-il, en gardant à l'esprit la manière dont sont hébergés les détenus actuellement. Un autre juge d'instruction explique qu'il a décidé de faire la balance entre les critères du mandat d'arrêt et les

conditions de détention actuelles : « A partir du moment où la détention est telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire insupportable, il faut assouplir les conditions de maintien en détention », constate-t-il. En région liégeoise, une petite dizaine de libérations sont survenues en raison notamment des conditions de détention « contraires à la dignité humaine », et une bonne septantaine de détenus ont, devant le

tribunal de 1^{re} instance de Liège depuis mercredi, obtenu la condamnation de l'Etat.

Les avocats, qui font face à de grosses difficultés pour rencontrer leurs clients détenus, refusent de plus en plus souvent de les représenter à l'audience. « Les affaires doivent être remises, ce qui laisse présager que de nombreuses demandes de remise en liberté vont suivre », confie un magistrat.

L'avis des gardiens « Les militaires ne sont pas prêts, on les met en danger »

REPORTAGE

Ils sont une dizaine à l'entrée du parking de la prison d'Ittre. En ce lundi matin ensoleillé, ils jouent aux cartes, discutent. Un brasero se prépare en vue du repas de midi. Après 14 jours de grève, les sourires sont encore présents chez ces agents pénitentiaires mais, depuis le matin, la colère est montée d'un cran avec l'annonce du déploiement de 180 militaires dans certaines prisons du royaume qui sont en grève. « C'est une catastrophe, lance un gardien. Quand une démocratie décide d'envoyer l'armée pour régler un conflit social, ça devient une dictature. Le gouvernement veut casser notre mouvement. Il ne trouve pas de solution et il opte pour la facilité en réquisitionnant des hommes qui sont déjà mis à toutes les sauces depuis les attentats. »

La prison d'Ittre accueille, pour l'instant, 420 détenus, dont certains radicalisés. « Depuis le début de la grève, une vingtaine de policiers et deux collègues assurent la sécurité à l'intérieur, poursuit un autre gréviste. Les détenus nous comprennent et nous soutiennent. D'ailleurs, ce matin, 15 sont sortis pour profiter d'un congé et deux ont été libé-

rés. Ils sont venus nous saluer. Ils ont compris que si le plan du gouvernement passe, nous serons moins nombreux. La qualité de leur détention va donc s'en ressentir. Nous serons moins disponibles pour eux et leurs droits fondamentaux vont diminuer. »

« Travailler en prison nécessite une formation »

A Forest, où les agents pénitentiaires ont rejeté, ce lundi, à l'unanimité le protocole d'accord du ministre de la Justice Koen Geens en votant en faveur de la poursuite du mouvement de grève, l'arrivée des militaires laisse plus que dubitatif. « Ils ne sont pas prêts, assure un gardien. On les met en danger. Autant faire appel aux scouts ou à Caritas. De toute façon, à partir de mardi matin, plus personne ne rentre à part le directeur et le personnel médical. »

« On nous dit que les militaires viennent faire de l'humanitaire, ajoute Marc Dizier, président de l'association des directeurs de prisons francophones. Ils sont aguerris à l'humanitaire, mais travailler en prison nécessite une formation et une pratique quotidienne. »

En matinée, le premier contingent de

militaires arrivait à la prison de Lantin. Ils étaient 20 issus des 12^e et 13^e de ligne de Spa. « Ce sont des hommes qui participaient à l'opération Homeland de sécurisation du pays, précise Gilles Van Oosthuijze, du SFLP Défense. On les enlève de cette opération prioritaire pour les envoyer en prison alors que nous sommes toujours en niveau 3 de

menace terroriste. On n'a pas d'autre choix que de s'y plier car notre statut nous empêche de refuser. Notre inquiétude est d'être utilisés pour casser la grève des gardiens de prison et assurer un service minimum déguisé. Que les choses soient claires, nous sommes là pour assurer la surveillance, pas pour servir les repas ou organiser des sorties au préau. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Les militaires ne peuvent pas continuer à être pressés comme des citrons. Depuis les attentats, nous en sommes à 88.000 heures d'entraînements non exécutées. Ça va commencer à poser des problèmes car nous ne serons plus capables d'assurer nos missions internationales, comme celle du Mali. » ■

FRÉDÉRIC DELEPIERRE